



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
LOIRE-ATLANTIQUE
VENDEE

IMPOSER N'EST PAS NEGOCIER !!

OBLIGATION DE TRAVAILLER JUSQU'A 18H00 ET 2 SAMEDIS SUR 3

Une fois de plus, l'accord COBA n'est pas respecté !

Voici les extraits de l'accord :

« Renforcement et autonomie des COBAS. Donner à chaque COBA une plus grande autonomie dans la gestion de son activité »

« Une meilleure maîtrise de l'agenda. Il lui appartient (au COBA) de planifier et d'organiser son activité commerciale (entretiens en face à face et entretiens à distance) »

RÉORGANISATION DES SERVICES



Pourtant lors de nos différentes rencontres la DR reste sur ses positions. Lors de l'audience du mardi 5 février, il a été clairement évoqué que les réorganisations (donc les horaires des forces de vente) sont à la main des DS, mais que ceux qui feront un choix différent des préconisations seront très suivis sur leurs résultats !!

La **CFDT** n'est pas dupe ! Les DS appliquent le cadre qui leur est imposé par la DR afin de ne pas être marqué à la culotte !

Encore un accord bafoué : l'accord QVT parle pourtant d'autonomie des managers...

**N'hésitez pas à contacter la CFDT pour apporter vos témoignages
Et vous pouvez compter sur nous pour veiller à faire respecter
les accords signés par la CFDT.**

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



La CFDT présente à vos côtés !

**Syndicat Communication Conseil Culture Loire-Atlantique Vendée (S3C 44-85)
9 place de la Gare de l'Etat – Case Postale n°9 – 44276 Nantes Cedex 2
tél. : 02 51 83 29 45 - mail : cfdt.3c4485@wanadoo.fr**